

## Du nouveau au service Enfance Jeunesse transféré à la Communauté de Communes



Du nouveau au service Enfance Jeunesse transféré à la Communauté de Communes

La convention territoriale globale signée avec la CAF impose le transfert "petite enfance enfance jeunesse" à la Communauté de Communes.

**Ce transfert de services qui étaient financés ou gérés par la commune à la communauté de communes sera effectif à partir du 1er janvier.**

Il s'agit :

**du périscolaire**, c'est-à-dire la garderie sur les écoles maternelles et élémentaires gérées par 4 communes ( Vic, Marambat, Riguepeu, Lupiac)

Le personnel reste le même, il reste personnel de la commune mis à la disposition de la communauté de communes d'Artagnan en Fezensac

Le responsabilité sur ces temps-là incombera à la communauté de communes.

**la crèche « La Casita »** qui était financée exclusivement par la mairie de Vic et la CAF devient intercommunale.

Dans l'affectation des places, pas de changement car la mairie de Vic-Fezensac avait toujours fait en sorte que le critère soit un critère de territoire et non vicois.

Le personnel reste le même mais il est transféré et devient personnel intercommunal.

**L'accueil de loisirs, le centre de loisirs associé au collège (CLAC ) et le relais d'assistantes maternelles** qui étaient financés par la mairie et gérés par Vic Accueil vont être financés et gérés au 1er janvier par la communauté de communes.

La convention qui liait la mairie à Vic Accueil s'arrêtait en 2022, elle n'est pas renouvelée.

Le personnel de Vic Accueil garde la priorité sur les candidatures aux différents postes et les postes manquants sont en cours de recrutement.

L'accueil de loisirs reste au même endroit, dans les locaux à côté du stade de football.

Ce transfert permet de pérenniser les aides de la CAF mais aussi de déployer le service qui ne sera plus uniquement financé par la commune de Vic mais par l'ensemble des communes, Vic étant le principal financeur.

A moyen terme, l'objectif est de développer ces services très demandés.

**Attention, les inscriptions sont ouvertes pour la rentrée de janvier.**

Les parents doivent remplir un dossier complet qu'ils peuvent télécharger sur le site <https://dartagnanfezensac.com/> ou récupérer à la communauté de communes.

Ils doivent ensuite l'adresser par mail à l'adresse : [centredeloisirs@dartagnanfezensac.com](mailto:centredeloisirs@dartagnanfezensac.com)

**3 À 11 ANS  
MERCREDIS  
ET VACANCES  
SCOLAIRES**



## ACCUEIL DE LOISIRS



☆ À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac gèrera le centre de loisirs de Vic-Fezensac

### QU'EST CE QUE CELA SIGNIFIE ?

UN CENTRE DE LOISIRS À VOTRE DISPOSITION SUR LE TERRITOIRE !  
SITUÉ 13 RUE DES CHEMINOTS À VIC-FEZENSAC

### INSCRIPTIONS (dans la limite des places disponibles) :

À PARTIR DU 5 DÉCEMBRE 2022 (CLÔTURE UNE SEMAINE AVANT LA PÉRIODE CONCERNÉE)  
PAR MAIL : [CENTREDELOISIRS@DARTAGNANENFEZENSAC.COM](mailto:CENTREDELOISIRS@DARTAGNANENFEZENSAC.COM)  
DOSSIER D'INSCRIPTION À TÉLÉCHARGER SUR LE SITE [WWW.DARTAGNANENFEZENSAC.COM](http://WWW.DARTAGNANENFEZENSAC.COM) OU À RÉCUPÉRER À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

### HORAIRES

DE 7H45 À 18H30  
7h45 à 9h15 : accueil du matin  
11h45 à 12h00 : départ du midi  
13h45 à 14h15 : accueil après-midi  
17h00 à 18h30 : départ du soir